

« Tu les vois, les angoisses qui nous hantent depuis ? »

Dans son livre *La Familia grande*, l'avocate Camille Kouchner, 45 ans, s'adresse à Olivier Duhamel, le beau-père auprès duquel elle a grandi avec ses deux frères, dans les années 1980-1990, quand il était le mari de leur mère, Evelyne Pisier (1941-2017). Fille du premier mariage d'Evelyne Pisier avec l'ex-ministre Bernard Kouchner, elle accuse le politiste d'avoir agressé sexuellement son frère jumeau à l'adolescence. Selon l'autrice, ces violences ont, par la suite, été portés à la connaissance de leur mère et d'une partie de l'entourage familial, mais le silence a prévalu jusqu'à aujourd'hui. Extraits.

« Petit, mon frère m'avait prévenue : "Tu verras, ils me croiront, mais ils s'en foutront complètement." Merde. Il avait raison.

Bon, ben s'ils ne comprennent pas, on va leur expliquer.

Je vais t'expliquer, à toi qui professes sur les ondes, toi qui fais don de tes analyses aux étudiants et pavanés sur les plateaux télé.

Je vais t'expliquer que tu aurais pu, au moins, t'excuser. Prendre conscience et t'inquiéter. Je vais te rappeler que, au lieu de ça, tu m'as menacée. Message sur mon répondeur : "Je vais me suicider."

Je vais t'expliquer, à toi qui dis que nous sommes tes enfants. Quand un adolescent dit oui à celui qui l'élève, c'est de l'inceste. Il dit oui au moment de son désir naissant. Il dit oui parce qu'il a confiance en toi et en ton apprentissage à la con. Et le viol, ça consiste à décider d'en profiter, tu comprends ? Parce que, en réalité, à ce moment-là, le jeune garçon ne saura pas te dire non. Il aura trop envie de te faire plaisir et de tout découvrir, sûrement.

Je vais t'expliquer que, à force, ensuite, le jeune garçon va dire oui pour nier l'horreur de la situation. Ça va durer, et puis il va culpabiliser, se dire que c'est sa faute, qu'il l'a cherché. Ce sera ton triomphe, ta voie de sortie pour en réchapper. (...)

Je n'oublie pas le couple que vous formiez. Sartre et Beauvoir ? Il n'y a que la familia grande pour y croire. A l'unisson, vous avez forcé nos leçons : Foucault et la peine. Ne jamais dénoncer, ne jamais condamner dans cette société où l'on n'attend que punition. Savoir évoluer, se faire souple et espérer la réhabilitation. Se méfier du droit.

Mes cours de droit, justement : le viol consiste en tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis par violence, contrainte, menace ou surprise. Ça, pour une surprise !

Et la contrainte, alors ? Comme une putain de contrainte morale ! Comme le fait qu'on t'ait tellement aimé, tu vois ? (...) Comme le fait qu'on n'a même pas pu t'envoyer en taule tellement on avait peur pour toi. (...)

Toi qui as agressé mon frère pendant des mois, tu le vois, le problème ? Quasiment devant moi, en t'en foutant complètement, faisant de moi la complice de tes dérangements. Tu les vois, les angoisses qui nous hantent depuis ?

Soyons précis :

Article 222-24 du code pénal : le viol est puni de vingt ans de réclusion criminelle (...) lorsqu'il est commis par un ascendant ou par toute autre personne ayant sur la victime une autorité de droit ou de fait.

Article 222-31-1 du code pénal : les viols et les agressions sexuelles sont qualifiés d'incestueux lorsqu'ils sont commis par (...) le conjoint [d'un ascendant] (...) s'il a sur la victime une autorité de droit ou de fait.

Mais toi aussi t'es prof de droit. T'es avocat. Tu sais bien que, pour cause de prescription, tu t'en sortiras. Tout va bien pour toi. Vingt ans. Sinon c'était vingt ans. »